

COMPTE RENDU
Réunion du
Conseil municipal
Vendredi 27 juillet 2020

Conseillers en exercice : 19 présents : 18 voitants : 18 Date de convocation : 23/07/2020

L'an deux mille vingt, le **Lundi 27 juillet à 18h00**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cyril VIDOT, Maire.

Étaient présents : M. Cyril VIDOT, M. Daniel ROGUE, Mme Isabelle CARRET-GILLET, M. Denis COTTENY, Mme Annie SCHMITT, Mme Chantal ANTOINE, M. Gérald AUZEINE, Mme Dominique PERINEL-ROUSSEL, Mme Danielle LEBLANC, M. Benjamin HOFFMANN, Mme Roseline HANCE-SEICA, M. Jean-Luc LAFROGNE, M. Valentin FIORINI, Mme Chantal BOILEAU-HANCE, M. Xavier MARQUELET, Mme Juliette VIDOT, M. José FERNANDES, M. Patrice VAIVRE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Absents excusés : Mme Carmen LOISEAUX

Absents non excusés :

M. Benjamin HOFFMANN a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n°59/2020 – Affectation du résultat du budget annexe chaufferie

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation de résultat au budget chaufferie.

Le compte administratif laisse apparaître les résultats suivants :

	Report 2018	Résultat 2019	Résultat global 2019	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 35 713,04 €	- 861,21 €	- 36 574,25 €	- 36 574,25 €
FONCT	+ 28 990,80 €	+ 1 990,25 €	+ 30 981,05 €	+ 30 981,05 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **AFFECTE** le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	30 981,05 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	30 981,05 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	/

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019 A REPENDRE (ligne 001) - 36 574,25 €

Délibération n°60/2020 – Affectation du résultat du budget principal

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat sur le budget principal de la commune.

Le compte administratif laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultat n-1	Résultat n	Résultat global n	Restes à réaliser n	Solde RAR	Chiffres à prendre en cpte pour l'affectation
Invest	+ 356 047,12	- 379 053,48	- 23 006,36	- 2 147 708,00 + 1 673 228,84	- 474 479,16	- 497 485,52
Fonct	+ 90 687,44	+ 236 480,60	+ 327 168,04			+ 327 168,04

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **AFFECTE** le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	+ 327 168,04 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	327 168,04 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	/

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019 A REPENDRE (ligne 001) - 23 006,36 €

Délibération n°61/2020 – Admission des créances en non-valeur

Il est proposé que soient admis en non-valeur les titres de recettes suivants, pour un montant total de 2 455,46 € :

Exercice	N° de pièce	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer
2016	T-333	fourmestreaux	cotisation nouvelles activites periscolaires 2016-2017 deliberation 98/2016	20	20
2016	T-255	pizza cash	stationnement camion vente ambulante 2eme et 3eme trimestres 2016	276	276
2017	T-295	rattier nelly	loyer octobre 2017	55	55
2017	T-308	rattier nelly	taxe ordures menageres 2017	102	102
2017	T-389	rattier nelly	loyer novembre 2017	55	55
2017	T-412	rattier nelly	loyer decembre 2017	55	41,66
2018	T-37	rattier nelly	loyer fevrier 2018	55	48,47
2018	T-71	rattier nelly	regularisation de charges 2017	244,54	227,54
2018	T-144	rattier nelly	loyer juin 2018	55	49,38
2019	T-12	rattier nelly	loyer janvier 2019	55	42,07
2019	T-59	rattier nelly	loyer mars 2019	55	55
2019	T-112	rattier nelly	regularisation de charges 2018	187,46	187,46
2019	T-127	rattier nelly	loyer avril 2019	55	55
2019	T-162	rattier nelly	loyer mai 2019	55	55
2019	T-185	rattier nelly	loyer juin 2019	55	55
2019	T-215	rattier nelly	loyer juillet 2019	55	55
2019	T-233	rattier nelly	loyer août 2019	55	55
2017	T-295	rattier nelly	loyer octobre 2017	398,03	7,2
2017	T-389	rattier nelly	loyer novembre 2017	398,03	46,53
2017	T-412	rattier nelly	loyer decembre 2017	398,03	46,53
2018	T-37	rattier nelly	loyer fevrier 2018	398,03	47,03
2018	T-144	rattier nelly	loyer juin 2018	398,03	47,03
2019	T-12	rattier nelly	loyer janvier 2019	402,22	297,22
2019	T-59	rattier nelly	loyer mars 2019	402,22	149,22
2019	T-127	rattier nelly	loyer avril 2019	402,22	149,22
2019	T-162	rattier nelly	loyer mai 2019	402,22	54,22
2019	T-185	rattier nelly	loyer juin 2019	402,22	54,22
2019	T-215	rattier nelly	loyer juillet 2019	409,23	61,23
2019	T-233	rattier nelly	loyer août 2019	409,23	61,23

(2455,46 €)

Il est rappelé que l'admission en non-valeur n'éteint pas la dette, le trésor public conserve son pouvoir de poursuivre le recouvrement des impayés dès lors de la dette subsiste.

Entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADMET EN NON-VALEUR** les titres susmentionnés pour un montant total de 2 455,46 €
- **DIT** que ce montant sera imputé au compte 6541 du BP 2020

Délibération n° 62/2020 – Augmentation du tarif de la part fixe de l’assainissement

Le maire explique que la redevance assainissement couvre les charges du budget annexe assainissement.

Afin de compenser l’augmentation des charges de fonctionnement et la baisse des recettes, notamment de la prime d’épuration, la commission finance propose que la part fixe soit augmentée de 5 €.

Ainsi, elle passerait de 10 € à 15 €, ce qui permettrait d’atteindre un équilibre budgétaire pour les exercices à venir.

Entendu l’exposé du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l’unanimité,

- **AUGMENTE** le montant de la part fixe de l’abonnement au service assainissement et **FIXE** celui-ci à 15 €,
- **MAINTIENT** le niveau des autres composantes du tarif.

Délibération n° 63/2020 – Vote du budget principal et des budgets annexes de l’année 2020

Vu la note brève et synthétique transmise avec le budget,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu l’article L2313-1 du CGCT,

Vu le projet de budget principal et des budgets annexes (Chaufferie bois, ZAC, bois et forêt, assainissement) pour l’exercice 2019 préparé par la commission des finances,

Monsieur le Maire propose que les budgets 2020 se traduisent ainsi :

1- Budget principal

Le budget communal s’équilibre en section de fonctionnement et investissement comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 764 100,84 €	3 008 695,28 €
RECETTES	1 764 100,84 €	3 008 695,28 €

2- Budget assainissement

Le budget assainissement s’équilibre en section de fonctionnement et investissement comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	159 785,22 €	333 472,58 €
RECETTES	159 785,22 €	333 472,58 €

3-Budget bois et forêt

Le budget bois et forêt s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	268 705,85 €	415 843,08 €
RECETTES	268 705,85 €	415 843,08 €

4-Budget Zac Val de la Goulotte

Le budget ZAC s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 297 246,54 €	1 752 596,14 €
RECETTES	1 297 246,54 €	1 752 596,14 €

5-Budget chaufferie bois

Le budget chaufferie s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	243 789,58 €	120 270,63 €
RECETTES	243 789,58 €	120 270,63 €

Entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter les budgets primitifs 2020 de la commune de Liffol-le-Grand, arrêtés en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant, le budget principal et les quatre budgets annexes.

Délibération n° 64/2020 – Budget formation des élus

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus, soit un montant de 1 040 € pour l'exercice 2020.

Entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE** le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.
- **DECIDE** selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet et de reporter les crédits non utilisés sur le budget suivant.

Délibération n° 65/2020 – Autorisation d'encaissement d'un chèque – participation de Groupama à une action de prévention

L'assureur GROUPAMA a proposé de prendre en charge une partie des frais liés à l'achat de masques en tissu, en vue de la distribution qui a eu lieu au mois de mai 2020.

Aussi, il convient d'autoriser l'encaissement et l'émission d'un titre de recette pour un montant de 600 €.

Entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'émission d'un titre de recette correspondant au chèque de 600 € remis par l'assureur GROUPAMA à la commune au titre de la participation financière à une action de prévention.

Questions diverses

Néant

Informations

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance du conseil municipal close à 19h51